



Montreuil, 28 janvier 2012

## CONCOURS C1 ET CP

Le SNAD CGT réaffirme d'une part le rôle fondamental du concours pour l'entrée en douane et d'autre part le droit pour chaque douanier à un réel déroulement de carrière tout au long de sa vie professionnelle.

Nous défendons le principe de linéarité de carrière dans chaque corps ou catégorie avec avancement aux conditions statutaires. En clair, aucune barrière ne doit exister à l'intérieur d'une catégorie.

L'accès à la catégorie supérieure par concours et examen professionnel doit être privilégié.

Or, depuis la réforme de la catégorie B, et la mise en place du Nouvel espace statutaire (NES), réforme contre lequel le SNAD CGT était et reste opposé, il existe deux concours intracatégoriels (C1 et CP) en catégorie B.

Ainsi, les nouvelles conditions du décret obligent les postulants au concours de CP, d'être contrôleur de 1<sup>re</sup> classe au 5<sup>e</sup> échelon depuis au moins 2 ans et de justifier d'au moins 3 années de services effectifs en catégorie B.

L'administration ne vérifie les conditions statutaires qu'après la réussite au concours. Ainsi, l'administration laisse ainsi la possibilité à tous les contrôleurs de 2<sup>ème</sup> et 1<sup>ère</sup> classe de passer le concours. Cependant, seuls les contrôleurs remplissant les conditions seront admis en cas de réussite au concours C1.

Pour 2012, hasard du calendrier, ou plutôt incohérence du calendrier, le résultat du concours de CP est tombé avant celui de C1.

Ce qui a engendré une frustration ou une déception de la part d'une quinzaine de collègues contrôleurs 2<sup>ème</sup> classe ayant été reçu au concours CP mais pas au concours de C1.

Juridiquement, l'administration est dans son bon droit de refuser le bénéfice d'un concours à un agent qui ne remplit pas les conditions statutaires y compris a posteriori.

Tout recours au tribunal administratif contre une décision de l'administration dans ce sens seraient infructueux.

A l'avenir pour éviter de telles désillusions, il serait bon que l'administration programme les concours à des dates inverses de l'année 2012. Le résultat au concours de C1 seraient connus avant au moins l'oral du concours de CP.

Sur le sujet du concours C1, de prime abord, le barème semblerait simple : 60 questions notées 1 point, la note sur 60 est ramené à 20 en divisant par 3. Or, il apparaît que les questions sont notés différemment et il est impossible de connaître le barème préalablement. Il est normal qu'un QCM contienne des questions plus ou moins difficiles afin de départager les nombreux candidats mais il serait bon que le barème différencié soit un tant soit peu connus ou pour le moins annoncé.

L'avancement dans la carrière est une source de crispation importante pour les agents car il constitue de plus en plus la seule possibilité d'évolution et de reconnaissance salariale dans un contexte de recul du pouvoir d'achat. L'administration devrait être la plus transparente possible et veiller à ne pas créer des incompréhensions en donnant les « règles du jeu » en amont.